

Gerstheim *Info*

• SEPTEMBRE 2020 - N°78



Mise sous pli des masques - mai 2020



Défi de l'école "Dites-le avec des cœurs - avril 2020



Réouverture de la frontière franco-allemande - juin 2020



Montage des meubles à l'école maternelle - août 2020



Collecte des déchets verts - mai 2020

Distribution des masques - mai 2020



Réouverture de l'école - juin 2020

Sommaire

ÉDITO • 3

LE CONSEIL MUNICIPAL • 4/5

INFOS PRATIQUES • 6/8

CMJ • 9

BIEN VIEILLIR À GERSTHEIM • 10/11

CARNET • 12/13

RENDRE LA VILLE PLUS BELLE • 14/15

BIEN GRANDIR À GERSTHEIM • 16/17

ENVIRONNEMENT • 18

CULTURE • 19

VOS ÉLUS DÉLIBÈRENT • 20/26

ESPACE D'EXPRESSION • 27

VIE PAROISSIALE • 28/29

VIE ASSOCIATIVE • 30/33

AGENDA • 34

Nous distribuerons le prochain Gerstheim Info le **5 décembre**. Si vous souhaitez faire paraître un article, veuillez nous faire parvenir vos éléments le **31 octobre** au plus tard à : mairie@gerstheim.fr

Directrice de publication :
Laurence Muller-Bronn

Conception et mise en page :
Julie Ulrich

Crédit photo :
Gilles Gay, Rémy Klipfel, Nicolas Klipfel, Didier Hamonier, Renée Spinner,

Impression :
Imprimerie Hansi Benfeld



Chers habitants,

Avant tout, mon équipe et moi-même, remercions l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés dans les bureaux de vote lors des élections municipales le 15 mars dernier, malgré une crainte, légitime, vis-à-vis du Covid-19. Je souhaite remercier également celles et ceux qui nous ont à nouveau fait confiance, notre liste Gerstheim à Cœur a été réélue avec 56,62% des voix.

Depuis, la crise sanitaire a bouleversé nos vies, une situation inédite dans l'histoire de l'humanité : le confinement de la moitié de la population mondiale. Mais nous avons aussi découvert un formidable élan de solidarité. Merci aux bénévoles qui se sont investis au côtés des élus pour aider les plus fragiles : dans le portage de repas et courses, la confection et distribution de masques, le fonctionnement de la cellule de crise mise en place à la Mairie. Merci à tous les agents qui ont permis la continuité du service public durant cette crise qui est venue nous rappeler les valeurs humaines essentielles auxquelles nous sommes attachés. Je salue tout particulièrement les agents de notre maison de retraite, qui sous la direction de Fabien Daviau, ont préservé l'établissement et ses résidents avec zéro cas de Covid-19.

Ayons par ailleurs une pensée pour les personnes et les familles qui ont été touchées par cette maladie.

La vie municipale a également été impactée. Le nouveau conseil municipal n'a pu être installé que le lundi 25 mai. Dans cette période intermédiaire, le mandat de l'équipe précédente, que je remercie pour son implication, a été prorogé et tous les élus, anciens et nouveaux, ont travaillé main dans la main, mobilisés comme jamais, pour agir au plus près de vos besoins.

Je partage avec vous l'espoir que le monde d'après tire le meilleur de cet épisode mondial inédit et remette l'humain et son environnement au centre de ses préoccupations. Très modestement notre équipe souhaite y contribuer pour Gerstheim. Restons prudents afin de nous protéger et de protéger les autres.

Prenez soin de vous et des vôtres,
Bonne rentrée,

Votre Maire,
Laurence Muller-Bronn,
Vice-présidente du Conseil Départemental du Bas-Rhin

● Le Conseil Municipal



La nouvelle équipe municipale

Laurence Muller-Bronn a été élue Maire avec 56,62% de voix. Son Conseil municipal a été installé le 25 mai dernier. Le Conseil municipal élu pour 6 ans se compose de 6 adjoints, 18 conseillers municipaux du groupe "Gerstheim à cœur" et 5 conseillers municipaux du groupe "En Mouvement pour Gerstheim".

Le Maire et les adjoints vous accueillent sur rendez-vous au 03 88 98 30 20 ou mairie@gerstheim.fr



Laurence MULLER-BRONN
Maire



Philippe SCHAEFFER
1^{er} adjoint
en charge des
finances, de la
fiscalité, de la voirie,
de la mobilité,
délégué au Smictom



Joëlle WOHLSCHLEGEL
adjointe en charge
de l'école, de la
vie scolaire, de
la jeunesse, de
l'éducation, du
périscolaire, des
bâtiments scolaires



Sébastien SCHUEBER,
adjoint en charge
de la vie associative
et sportive, des
subventions, des
manifestations, des
équipements sportifs,
du comité des fêtes



Sabrina BRONNER,
adjointe en charge
des affaires sociales,
des seniors, de la
maison de retraite,
de l'aide à la
personne



Julien KOEGLER,
adjoint en charge
du développement
durable, de
l'environnement, de
l'agriculture, forêt,
chasse, rivières,
déchets



Audrey FRINDEL,
adjointe en charge
de la santé, du bien-
être, de la prévention
et sécurité sanitaire,
des contrôles, du
CMJ



Robert GASSER
Conseiller municipal



Dominique FICHAUX
Conseiller municipal



Pascal GRIMM
Conseiller municipal



Nadine LEHMANN
Conseillère municipale



Sandrine KLEIN
Conseillère municipale



Thierry WENDLING
Conseiller municipal



Marta CHATAIGNEAU
Conseillère municipale



Murielle HOENEN
Conseillère municipale



Cathy SCHWEBEL
Conseillère municipale



Xavier GIROD
Conseiller municipal



Stéphane SCHNEIDER
Conseiller municipal



Hubert SPRAUL
Conseiller municipal



Patricia LUFT
Conseillère municipale



Joëlle ESTNER
Conseillère municipale



Philippe JACQUIN
Conseiller municipal



Steve JECKO
Conseiller municipal

Nouveau Conseil communautaire

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein regroupe 47 838 habitants et est composée de 28 communes. Le 15 juillet dernier, le Conseil communautaire a élu son président et ses 12 vice-présidents





Mairie de Gerstheim
1, rue Reuchlin
67150 Gerstheim
Tél. 03 88 98 30 20
mairie@gerstheim.fr
www.gerstheim.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h/12h 14h/18h
Mardi : 8h/12h
Mercredi : 8h/12h 14h/18h
Jeudi : 8h/12h 14h/18h
Vendredi : 8h/12h 14h/18h



Bienvenue aux nouveaux arrivants

Merci de signaler à la mairie :

- si vous vous installez à Gerstheim (Pensez également à vous inscrire sur la liste électorale de Gerstheim).
Vous munir de votre livret de famille.
- si vous déménagez dans une autre commune **ou dans la même commune**
- si vous partez en maison de retraite ou Ehpad

Respectons nos voisins !

Usage de matériels motorisés

Les travaux nécessitant l'usage de matériels motorisés sont à effectuer uniquement les jours ouvrables de 7h à 20h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Cette réglementation est valable pour les tondeuses à gazon, l'entretien des espaces verts, les scies circulaires, les tronçonneuses, les nettoyeurs à haute pression, etc...

Il est interdit de faire du feu dans les jardins ou dans la nature

Vous avez la possibilité de déposer vos déchets verts et branchages à la déchèterie de Boofzheim ou d'utiliser un broyeur.

Stop aux dépôts sauvages !

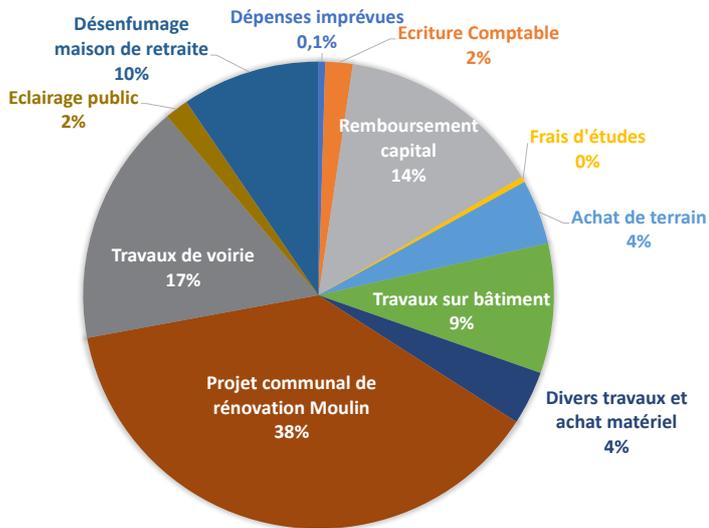
Face à la recrudescence des dépôts sauvages dans la commune, nous vous rappelons que déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets dans un lieux public est puni d'une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 180€

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police pourra décider d'une amende de 450 €, ou si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € ainsi que la confiscation du véhicule.



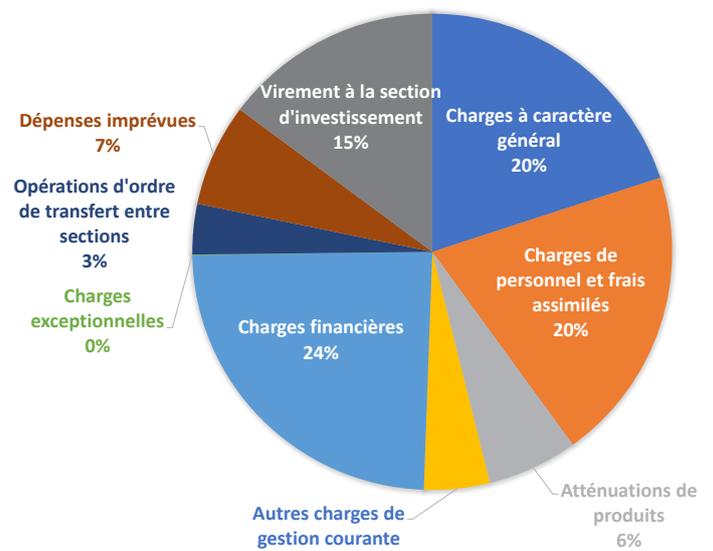
Budget 2020

Budget d'investissement 2020



Montant du budget : 2.634.900 €

Budget de fonctionnement 2020



Montant du budget : 3.377.500 €

Le budget 2020 se caractérise par des investissements importants sans emprunt supplémentaire, sans augmentation des impôts locaux, et par une volonté affichée de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.



Inauguration de la ligne Erstein - Lahr

A partir du 1^{er} septembre 2020, la ligne de bus expérimentale Erstein/Lahr devient la ligne inter urbaine 280, accessible à tous. L'élargissement des horaires, l'augmentation du cadencement à 6 allers-retours quotidien du lundi au samedi (hors jours fériés), ainsi que l'accès au grand public sont désormais prévus. Les fiches horaires sont à disposition en mairie ou sur le site www.fluo.eu/67

Arrêt à Gerstheim Place de la Fontaine.

Tarification

Tarife

2,50 €

Billet unitaire
Einzelticket

52,50 €

Abonnement mensuel
Monatsabo

→ Retrouver l'ensemble de la gamme tarifaire dans le guide des tarifs, ou sur le site www.fluo.eu/67

→ Finden Sie die verschiedenen Tarife in der Übersicht oder auf der Seite www.fluo.eu/67

Tarification

Tarife

2,65 €

Billet unitaire
Einzelticket

50,20 €

Abonnement mensuel
Monatsabo

La ligne régulière 280 circule dans deux systèmes tarifaires différents (zones TGO et Fluo67). Les titres de transport sont reconnus mutuellement.

Le système billettique embarqué à bord du car est techniquement équipé de sorte que les billets des deux systèmes tarifaires puissent être émis.

Le lieu d'émission du billet est déterminant pour le tarif en vigueur. La gamme tarifaire est limitée aux billets unitaires et aux billets mensuels



● Infos pratiques

Hygiène canine



Si vous possédez un chien, vous avez l'obligation de ramasser les déjections de votre animal lors de vos promenades quotidiennes.

Plusieurs distributeurs de sachets sont à votre disposition dans les rues du village.

Merci à tous les propriétaires responsables qui font preuve de civisme et d'hygiène en utilisant ces dispositifs, car les déjections peuvent être porteuses de maladies.

Changement d'adresse du D^r Meyvaert

Le cabinet de médecine générale du D^r Pascal MEYVAERT déménage le 31 octobre 2020 au 14 rue du Général de Gaulle (espace Mairie)
Numéro d'appel à partir du 31 octobre : 03 88 64 99 62

Nouveau commerce : Savonnerie de la Forge

La savonnerie de la Forge a ouvert officiellement ses portes le lundi 27 juillet 2020. Créée par Stéphanie Colis, elle est installée dans le bâtiment de l'ancienne forge du maréchal ferrant au 11 rue de l'église. Les savons sont fabriqués avec la méthode de saponification à froid, à partir d'huiles végétales bio et de beurre de karité bio et équitable. Cette méthode a de nombreux avantages, notamment d'être peu gourmande en eau et en électricité. Les savons sont surgras et contiennent de la glycérine produite lors de la saponification, ils sont parfumés avec des parfums 100% naturels créés par des parfumeurs. Les savons ainsi que les cosmétiques sont fabriqués à la main dans le laboratoire respectant les normes en vigueur. Il est d'ailleurs visible depuis le magasin attenant, à travers une verrière restaurée. Stéphanie travaille également avec 2 créatrices alsaciennes d'accessoires zéro déchet. Les savons sont disponibles avec et sans emballages.

Horaires : lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 19h
Les vendredis au marché de Gerstheim de 16h à 19h
Les samedis au marché de Rhinau de 8h à 12h

contact@savonneriedelaforge.fr - www.savonneriedelaforge.fr
www.facebook.com/Savonnerie-de-la-Forge



Un été indien dans le Grand Ried

Profitez des beaux jours de septembre pour sillonner en toute liberté, au grand air, les chemins du Grand Ried à vélo. Entre loisir, nature et patrimoine, 2 nouveaux circuits adaptés aux familles viennent d'être édités par l'Office de Tourisme sous forme de plan avec itinéraire, l'un au départ de Benfeld, l'autre au départ d'Erstein. Pour des balades près de chez soi, la collection des 4 boucles à vélo est disponible gratuitement dans les bureaux d'accueil "Grand Ried Tourisme".

Et si vous souhaitez tester le confort d'un vélo à assistance électrique, nous vous proposons de partir à la journée au départ de Rhinau, pour une "Escapade Gourmande" : 4 formules vous permettent de choisir la restauration souhaitée : formule terroir, pique-nique, winstub ou étoilée. Sur réservation, contact bureau de Rhinau : 03 88 74 68 96.





La relève est assurée au CMJ !

Le 2 juillet 2020, 10 élèves de CM2 se sont présentés pour les élections de la nouvelle promotion du Conseil Municipal des Jeunes. 8 candidats ont été élus : Lyne Kimmenauer, Luca Breithaupt, Léa Beauge, Noé Tanche, Sara Ringeisen, Grégoire Kuntzmann, Timothée Mathis, Doriann Munch.



Atelier montage

Le CMJ a prêté mains fortes au montage des nouveaux meubles prévus pour les classes de l'école maternelle, en collaboration avec le Conseil Municipal et les enseignants.

Une nouvelle mare à Gerstheim !

Au cours de ce mois d'août, l'aménagement d'une mare a été réalisé aux "Obere Matten" à Gerstheim avec une entreprise locale. Le lieu dit "Obere Matten" abrite une remarquable prairie humide en limite de forêt. Elle est protégée depuis 1995 par le Conservatoire des Sites Alsaciens*. Cette dépression du Ried noir abrite des plantes remarquables et protégées comme l'iris de Sibérie, l'ail anguleux, l'œillet superbe, la gesse des marais, etc... On y trouve aussi des papillons rares comme l'azurée de la sanguisorbe ou le cuivré des marais. Ce monument naturel bénéficie d'une gestion conservatoire afin de préserver ses qualités. Aucun engrais ou amendement n'y sont déposés, les fauches y sont différenciées, c'est-à-dire réalisées à plusieurs dates, des zones refuges non fauchées sont conservées. Régulièrement des chargés d'études actualisent les inventaires et s'assure que les espèces sensibles se portent bien.

L'aménagement d'une nouvelle mare permettra d'offrir un nouvel habitat écologique aux espèces palustres que sont les libellules, les grenouilles et les crapauds. Les espèces cibles que le Conservatoire souhaite favoriser sont la rainette arboricole et le triton crêté, deux espèces en grande difficulté, caractéristiques de la bande rhénane. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal ainsi qu'au Conseil Municipal des jeunes le 19 août.



Le coût des travaux se sont élevé à TTC 4.440 € dont 3.000 € pour l'exportation de la terre.

La gestion du site est soutenue financièrement par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Ce projet a pu aboutir grâce au programme PRAM (Plan Régional d'Aménagement de Mare qui bénéficie des aides accordées par la Région Grand Est, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

• Bien vieillir à Gerstheim



Les échos du Manoir

Nos résidents confinés ont été d'une patience extraordinaire, ils ont été privés des leurs, de sortie et d'interactions sociales sans se départir de leur bonne humeur.

Le bien-être et le divertissement des résidents ont été l'affaire de tout le personnel qui a fait preuve d'une grande abnégation. Même si nos règles de vie se sont assouplies, nous sommes toujours soumis aux précautions de manière drastique.

Une équipe tout sourire pour des résidents au top ! Un peu de gym au jardin, Stammtisch en plein air, Journal en terrasse le matin pour des nouvelles plus fraîches, un petit concert de temps en temps pour adoucir nos mœurs (merci la Concorde).

Nos modalités de visite sont moins libres (uniquement de 14h à 17h) dans la chambre du résident et au maximum deux visiteurs à la fois, en respectant les gestes barrières.

Des informations sur la vie de notre maison sont publiées régulièrement sur la page Facebook "Maison de retraite le manoir", nous vous encourageons à la visiter.



Formations gratuites pour les bénévoles et aidants

En partenariat avec le CCAS, l'AREIPAH (Association Régionale d'Études et d'Informations des bénévoles Pour les Animations en faveur des personnes âgées ou Handicapées) propose des formations gratuites à toute personne bénévole qui s'investit ou souhaite s'investir au service des seniors, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce bénévolat s'effectue dans le cadre d'activités, de projets menés par des clubs, des associations, des établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées, des centres communaux d'action sociale, des visiteurs à domicile.

Prochaines formations :

- Le lundi 21 septembre de 9h à 17h : « Lecture de carte niveau 1 »
- Le 24 et 25 septembre de 9h à 17h : « Initiale marche nordique »
- Le mardi 29 septembre de 9h à 17h : « Initiale rando bien-être »

Ces formations se dérouleront dans la salle du conseil municipal à la mairie de Gerstheim, 1 rue Reuchlin. Sur inscription auprès de la mairie au 03 88 98 30 20.



Ateliers équilibre Plus - saison 2020-2021

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en partenariat avec l'Age d'Or, reconduit cet atelier plébiscité, dans une ambiance conviviale. L'animateur, M. Trompeter, vous propose de stimuler l'équilibre, d'augmenter la souplesse et la force musculaire, afin d'être bien dans son corps et sa tête. **Tous les mercredis à 11h, salle 1 de la MJC** (10 rue des Anémones)

Reprise le mercredi 7 octobre, 30 séances, jusqu'à fin mai 2021, hors vacances scolaires.

Inscriptions en mairie au 03 88 98 30 20
ou chez Anne-Marie Klipfel au 06 37 63 54 42
Tarif pour les 30 séances : 50€ (+ assurance)



Transport à la Demande

Le Transport À la Demande (**TAD**) est un service de transport en porte à porte destiné aux personnes de plus de 60 ans, et de moins de 60 ans sous réserve de conditions (sur justificatif pour les demandeurs d'emplois et les personnes bénéficiant des minimas sociaux, les personnes à mobilité réduite, possibilité de réserver un véhicule adapté).

Le TAD est disponible pour différents types de déplacements : médecin, courses, restaurant, démarches administratives, visite à des amis... au sein des 28 communes membres de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (**CCCE**).

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous auprès de la CCCE au **0810 000 352** (prix d'un appel local). Convenez du lieu de départ, de la destination et de l'horaire de prise en charge. Réservation au plus tard la veille du trajet ou le samedi avant 12h, pour le lundi. A l'arrivée du véhicule : Payez et signez le titre de transport qui vous sera remis par le chauffeur.

Horaires :

Du lundi au samedi de 8h à 18h - Ne circule pas les dimanches et jours fériés

Coût du trajet : 3 €/personne.

La différence entre le prix réel de la course et votre participation est prise en charge par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et par la Région Grand Est.





NOCES DE DIAMANT (60 ans)

05.08.2020 Hélène DRULANG et Roland FUCHS
 26.08.2020 Yvonne WENCKER et André CLAUER
 09.09.2020 Monique KINTZ et Robert MULLER
 18.11.2020 Danielle PAROUTY et Gilbert FUHRY

NOCES D'OR (50 ans)

03.07.2020 Monique MEYER et Frédéric KOEGLER
 29.08.2020 Yvette GASSER et André MEYER

ANNIVERSAIRES

05.07.2020	Blanche BURESI	90 ans
29.07.2020	Gilbert FUHRY	80 ans
02.08.2020	Bernard KREMPP	85 ans
09.08.2020	Suzanne WEHRLÉN	80 ans
12.08.2020	Thérèse FRIEDMANN	80 ans
15.08.2020	Paul HEITZ	90 ans
28.08.2020	Jeanne GIBOULOT	80 ans
06.09.2020	Gilbert GROSS	85 ans
09.09.2020	Roger KOEHLER	80 ans
30.09.2020	Marthe KLEDIG	80 ans
14.10.2020	Yvonne GAUTHE	85 ans
14.11.2020	Robert ERNST	80 ans
05.12.2020	René MICHEL	80 ans
08.12.2020	Jacqueline KORTA	85 ans
26.12.2020	Christiane KINTZ	80 ans



MARIAGES

Armelle ROTH et François SMAHO	07.08.2020
Nicole STEFFEN et Rafael WEICHHAUS	07.08.2020
Isabelle TAILLEFER et Lorenz MAYERLEN	08.08.2020
Flore SOSSAH et Yvon REIMINGER	14.08.2020
Céline LEFEVRE et Didier HATTERMANN	22.08.2020



PACS

Camille PREINESBERGER et Kevin KOPFF	04.03.2020
Mégane MUNOZ et Pierre VELTEN	04.03.2020





NAISSANCES

Manon LAHAYE	27.02.2020	1 rue d'Erstein
Robin CASPAR	02.04.2020	11 rue de Champagne
Maëlle SCHMITT GERMAIN	05.04.2020	10 rue des Tulipes
Aliénor SUGNIAUX	05.04.2020	4 rue des Tulipes
Lana SAMSEL	11.05.2020	16B rue du Gal de Gaulle
Hugo LALLEMANT	03.06.2020	3 rue du Roussillon
Galadrielle HETTLER	08.06.2020	19 rue Wodli
Oscar KLEINMANN	09.06.2020	29 rue du Gal Koenig
Léo SCHOELLKOPF	13.06.2020	6 rue J.F. Oberlin
Louisa FISCHER	27.06.2020	20 rue d'Erstein
Lara LIEVREMONT	10.07.2020	15A rue des Primevères
Mayron ZUCHOLD	28.07.2020	9 rue des Vosges
Liya ASLAN	14.08.2020	21A rue de la Redoute
Viktor GUICHON	16.08.2020	35 rue du Général de Gaulle



DÉCÈS

Jean-Marie GRASS	28.02.2020
Claude STAERCK	05.03.2020
Mechthilde LUDIN	17.03.2020
Monique ERNST née MARTERER	20.03.2020
Robert BAUM	20.03.2020
Roger HOFFMANN	28.03.2020
Marguerite ALBRECHT née BRUGMANN	01.04.2020
Marie Louise WETTERER née DRULANG	01.04.2020
Irène LIEBERGUTH née MAAS	11.04.2020
Etienne KUBACH	13.04.2020
Paul BRONN	23.04.2020
Elda D'AMATO née FACHIN	18.05.2020
Daniel MULLER	20.05.2020
Yves HAMM	26.05.2020
Jean-Marie ARNOLD	31.05.2020
Michelle SCHNEIDER née HOHMANN	04.06.2020
Emmanuelle KUTER	25.06.2020
André KUENTZ	07.07.2020
Paula PINCHON née GIBOIN	09.07.2020
Denise HEILBRONN née WOLFF	10.07.2020
Georgette KASPAR née KOEGLER	17.07.2020
Richard PFALZGRAF	17.07.2020
Marie Joséphine FOESSEL	03.08.2020
Jean Claude HARTER	08.08.2020
Pierrot EGGERMANN	08.08.2020
Jean THALGOTT	26.08.2020



● **Rendre la ville plus belle**



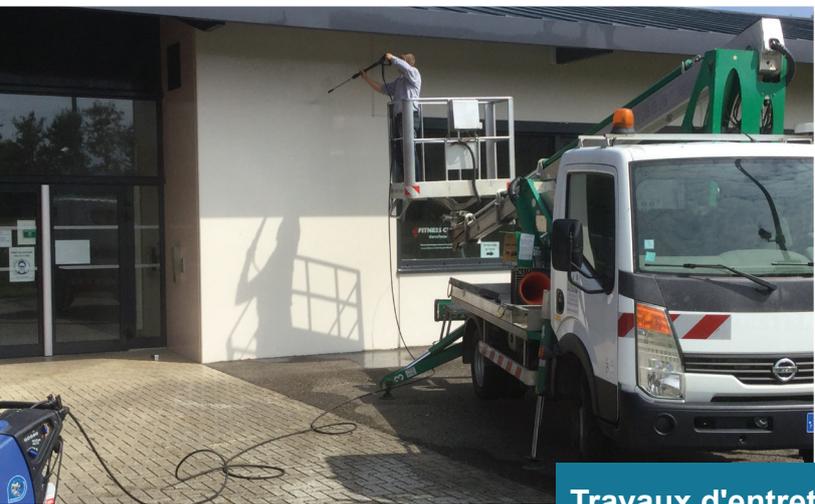
Rénovation de l'ancienne poste - future salle de danse pour le Cercle St Denis



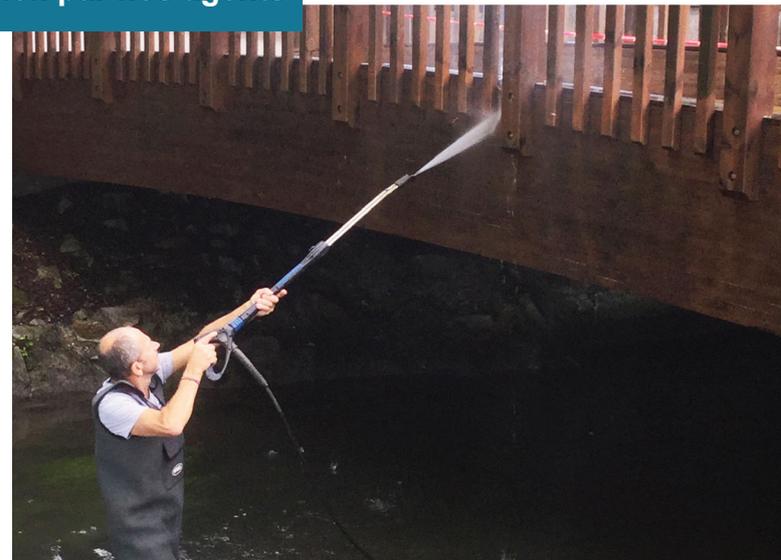
Rénovation de l'aire de jeux (918 €)

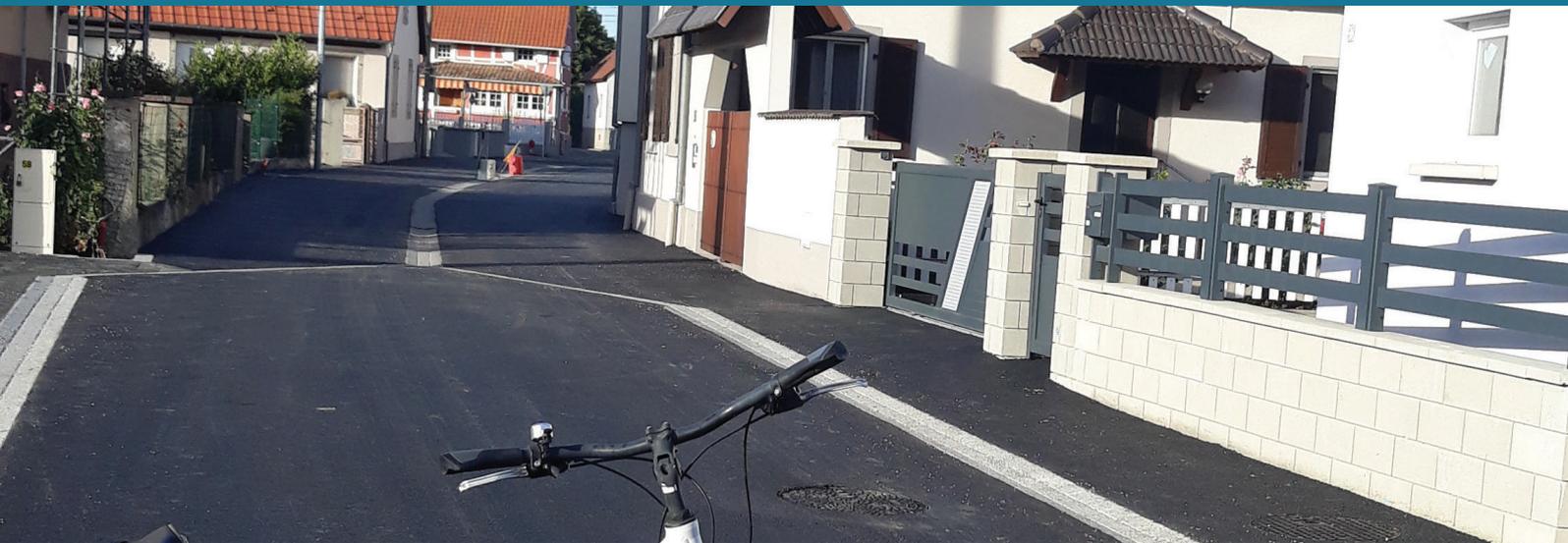


Rénovation du parcours de santé (6 708 €)



Travaux d'entretien par nos agents





La passerelle du moulin bientôt opérationnelle

Bel ouvrage en bois, la passerelle du moulin, de 12 mètres de portée, enjambe le Muhlbach à côté de la caserne des pompiers. Elle permettra de lier le village d'Est en Ouest et d'assurer une liaison vers le cœur du village.

Cela fait 40 ans que les habitants du lotissement Printemps attendaient cet accès. La rue des Violettes, en impasse, s'ouvrira désormais vers le secteur des églises, la maison de retraite et les riverains de la rue du Moulin jusqu'ici en impasse, pourront utiliser l'aire de retournement. Cette zone de demi-tour servira grandement aux véhicules de collecte des ordures ménagères. A quelques enjambées de la rue des Violettes, une deuxième passerelle, plus discrète, 5 mètres d'envergure, assure le franchissement d'un petit cours d'eau, l'Altgraben. Il faut comprendre que la Lachter qui nous vient d'Obenheim rencontre la Weil qui vient de Herbsheim pour former le Muhlbach, à quelques centaines de mètres en amont du Moulin. Un déversoir a été créé pour régulariser le débit d'eau au niveau du moulin : le Alt graben. Ce fossé croise la rue Weilfeld et la rue de la Redoute.

Ouvrage emblématiques du village, le lavoir, utilisé par les lavandières, restauré en 1983 et servait notamment de plongeoir pour les baigneurs dans les années 1960. La charpente en bois de chêne a été soigneusement démontée et sera bientôt reconstruite près de la Dorfbrück (le pont du Huit à 8).

La jonction des trois rues : Moulin, Violettes et Eglise, a permis la création de trois lots de terrains viabilisés, d'une surface moyenne de 8 ares chacun, accessible par la rue du moulin. Les abords de la passerelle sont possibles grâce aux chemins piétonniers recouverts de pavés et dotés d'espace verts. La voirie traditionnelle, y compris la rue du Moulin, avec son caniveau central est constitué d'enrobés classiques. Ce remodelage de la voirie gerstheimoise au cœur du village a coûté une somme de 320 000 euros, passerelles comprises, bien compensé par la vente des lots de construction. Actuellement, les enrobés sont achevés, il reste à poser les candélabres pour éclairer ce nouveau quartier et poser les pavés. Une ouverture attendue par les promeneurs et les paroissiens qui pourront se rendre plus facilement dans les deux églises.



Animation Jeunesse

Le leitmotiv de cet été 2020 : **EXPRIMEZ-VOUS !**

En effet les jeunes du secteur de Gerstheim et environs ayant participé aux activités de l'animation jeunesse FDMJC Alsace ont pu s'exprimer de différentes manières : grâce à des séances de graff, dessins et peinture, des jeux en forêt, des expériences scientifiques et des créations maison (Bee wrap - tissu avec de la cire d'abeille qui remplace les emballages plastiques et alu, fabrication de bougies aux huiles essentielles, d'éponges maison), une initiation à la couture pour se créer des accessoires, du théâtre d'improvisation... Un été qui a permis de faire le plein d'émotion, de découvertes et de partage !

Les jeunes ont pu profiter de l'espace association 10 rue des anémones pour réaliser toutes les activités sur place à Gerstheim. Quelle chance avec ce beau temps de pouvoir animer et s'exprimer au bord de l'eau, à l'ombre des arbres, merci encore à la MJC de Gerstheim et à la commune ! Bonne rentrée à tous et au plaisir de se revoir bientôt pour de nouvelles aventures !

Pour tous renseignements sur les activités de l'animation jeunesse sur le secteur de Gerstheim vous pouvez contacter : Carine PAPROKI au 06 79 12 56 25.



Périscolaire

Cet été encore, notre accueil de loisirs a su proposer de belles activités autour de différents thèmes comme Jumanji, Poudlard, à la découverte de la Faune et la flore, les Pays frontaliers, le monde sous-marin, l'Amérique, autour de l'eau ou encore défis télévisés. Ainsi différents ateliers ont été proposés que ce soit culinaires, bricolages, sportifs, jeux de piste, rallye photos, sorties, la visite d'un magicien, la découverte de la pêche... Encore de beaux souvenirs pour tous les enfants et notre équipe d'animation ! Nous tenions encore à remercier Stéphane SCHNEIDER gérant de la Récré des Loulous pour son accueil, Rémy OBERST président de l'AAPPMA (association de pêche et de pisciculture) pour la mise à disposition de l'étang de pêche ainsi que la ferme Riedoasis pour leur accueil et la dégustation de leurs produits biologiques.





ÉCOLE MATERNELLE (8h-11h25 et 13h20-15h55)

Directeur : Arnaud ANTONI-ARRUS

105 élèves répartis en 5 classes :

Moyens et Grands bilingues : 21 élèves

Julie BRAUN et Caroline BOUIN

Grands monolingues : 16 élèves

Arnaud ANTONI-ARRUS et Sandrine WASSMER

Petits et Moyens monolingues : 22 élèves

Anissa BELLAL

Petits et Grands bilingues : 24 élèves

Mélanie ADOLF et Sandrine WASSMER

Petits et Moyens bilingues : 22 élèves

Caroline BOUIN et Madeline HUBY MOCELLIN

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Directrice : Christine CRUSOT

253 élèves répartis en 10 classes :

Classes monolingues

CP : 19 élèves - Clélia Neefs

CE1/CE2 : 20 élèves - Nadine Eby

CE2 : 19 élèves - Christine Crusot

CM1 : 22 élèves - Aurélie Kayser

CM2 : 24 élèves - Annie Schoenfelder

Classes bilingues

CP : 24 élèves - Sandra Siegwalt

CE1 : 24 élèves - Sandra Siegwalt

CE2 : 24 élèves - Mélanie Chambrion / Stéphanie Leroy

CM1 : 29 élèves - Mélanie Chambrion / Hélène Frommer

CM2 : 26 élèves - Thibaud Bouley

HORAIRES

- CP, CE1, CE2 : 8h-11h30, accueil à partir de 7h50 par 3 accès : l'entrée principale, le portillon du périscolaire et le portillon côté piste cyclable. L'après-midi 13h30-16h, accueil à partir de 13h20 par les mêmes accès.

- CM1, CM2 : 8h15-11h45, accueil à partir de 8h05 par 2 accès : le portillon du périscolaire et le portillon côté piste cyclable. L'après-midi 13h45-16h15, accueil à partir de 13h35 par les mêmes accès.

COLLÈGE

Rentrée scolaire 2020 au Collège Les Cigognes



Aline KUNTZ succède à Cinthia CHARLY en tant que Principale du collège Les Cigognes en cette rentrée 2020. Elle occupait depuis 6 ans le poste de Principale – Adjointe du collège Kléber de Strasbourg.

Précédemment, elle a exercé en tant qu'enseignante de physique – chimie en Seine-St-Denis (93) et à Lingolsheim. Elle s'installe à Gerstheim avec ses deux enfants qui fréquenteront l'école élémentaire et le collège.

Cette année le collège accueillera 340 élèves dans 14 classes : 3 classes de 6^{èmes}, 4 classes de 5^{èmes}, 3 classes de 4^{èmes}, 4 classes de 3^{èmes}.



Retrouvez les informations pratiques sur le site du collège :

<https://clg-les-cigognes.monbureaunumerique.fr>

PÉRISCOLAIRE

Directrice : Sabrina BRONNER

184 enfants inscrits pour la rentrée 2020

Cycle maternelle : 43 enfants

Cycle élémentaire CP/CE1/CE2 : 82 enfants

Cycle élémentaire CM1/CM2 : 59 enfants



INFO
SMICTOM **Bon tri,
grand merci**

L'épidémie de Covid 19 a profondément marqué les esprits et mis en exergue, à l'instar des soignants, l'importance des métiers qui ont assuré les services essentiels au quotidien des citoyens. Un important mouvement de solidarité a soutenu les travailleurs engagés à travers les applaudissements de 20h et autres messages de soutien qui fleurissaient à certains coins de rue.

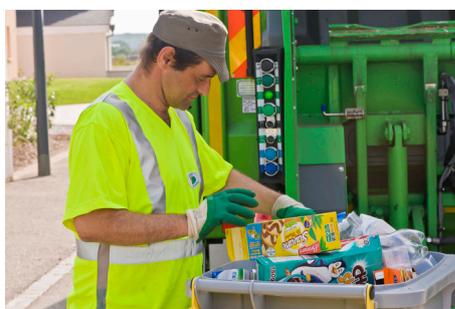
Au SMICTOM, nos agents de collecte ont ainsi eu la joie de trouver plusieurs centaines de dessins et d'attentions présents sur les bacs lors de leur tournée. Ils tapissent aujourd'hui avec fierté les murs de nos locaux. **Cette reconnaissance des missions incontournables est importante et elle doit perdurer au-delà de cet épisode exceptionnel.**

Elle peut se traduire effectivement par des mots, des encouragements, mais elle doit avant tout se manifester, en ce qui concerne les ordures ménagères, par le respect des consignes de tri. Celles-ci garantissent à la fois la sécurité des agents et la bonne valorisation de nos déchets. Force est de reconnaître que **ces derniers temps, des erreurs de tri plus fréquentes ont été observées.**



Le réfectoire du SMICTOM arbore fièrement une partie des nombreux dessins et messages de soutien reçus lors du confinement, les autres tapissant le couloir adjacent.

Gants, mouchoirs, lingettes et masques ont ainsi été retrouvés en nombre dans le bac jaune mettant directement en jeu la santé des agents de collecte et de tri. Mais l'on découvre également des encombrants, des bâches, du polystyrène, des gravats, des animaux morts... qui enrayent gravement la mécanique du centre de tri. Mais au-delà de l'aspect technique, la présence d'objets autres que des emballages ou du papier est susceptible de mettre en danger la sécurité des femmes et des hommes qui finalisent votre geste de tri.



Nos agents vérifient autant que possible la qualité du tri lors de la collecte, refusant ainsi le bac si le contenu devait être non

Voici le genre de contenu que nous retrouvons malheureusement de plus en plus lors des collectes du bac jaune. Cela perturbe fortement le processus de tri et peut mettre en danger nos agents.

conforme (après 4 refus en une année, le bac jaune est supprimé et un bac gris plus grand est mis en place), mais c'est une situation que nous préférierions éviter.

Nous comptons donc sur chacun pour être particulièrement vigilant au respect des consignes de tri qui traduit tout simplement le respect du personnel qui gère vos déchets au quotidien.

Si besoin, n'hésitez pas à consulter notre site (www.smictom-alsacecentrale.fr), à nous solliciter via notre page Facebook ou à flasher le QR code ci-dessous pour visualiser notre mémo de tri.

Pour nos agents, merci d'avance.

mon compte SMICTOM

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le dispositif de collecte et les modalités de calcul de la redevance ont évolué : celle-ci intègre désormais un forfait de 36 levées du bac gris par an. Pour suivre ainsi le nombre de ses levées, mais également le nombre de passages en déchèterie, consulter et payer ses factures, faire ses démarches... Il est possible de le faire depuis le nouvel espace personnel « Mon compte SMICTOM ».

Rendez-vous sur <https://www.smictom-alsacecentrale.fr/mon-compte> (inscription nécessaire la première fois avec votre carte OPTIMO).

Quoi mettre dans le bac jaune ?

uniquement :

- bouteilles et flacons en plastique
- briques alimentaires
- papiers et cartons
- emballages métalliques

Retrouvez notre mémo de tri sur notre site internet ou directement en flashant le QR code suivant avec votre smartphone.



La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Philippe JACQUIN qui a donné procuration à Joëlle ESTNER, Patricia LUFT qui a donné procuration à Steve JECKO et Hubert SPRAUL qui a donné procuration à Steve JECKO.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Laurence MULLER-BRONN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Philippe SCHAEFFER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

ÉLECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré 20 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. Julien KOEGLER et Mme Joëlle WOHLSCHLEGEL.

Un candidat s'est déclaré : Madame Laurence MULLER-BRONN.

Proclamation de l'élection du maire

Madame Laurence MULLER-BRONN a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de Madame Laurence MULLER-BRONN élue Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjointes.

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit six Adjointes au Maire maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, à la majorité (18 voix pour, 5 contre), le conseil municipal a fixé à six le nombre des Adjointes au Maire de la commune.

Madame le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux (2) minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal.

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Philippe SCHAEFFER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe. Les intéressés ont déclaré accepter l'exercice de ces fonctions.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu. Elle la remet à chaque conseiller avec les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consacrés aux conditions d'exercice des mandats locaux.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 25 mai 2020 à 20 heures 25 minutes en double exemplaire, a été, après lecture, signé par Madame le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire, Laurence MULLER-BRONN, Le conseiller municipal le plus âgé, Robert GASSER Le secrétaire, Philippe SCHAEFFER, Les assesseurs, Julien KOEGLER, Joëlle WOHLSCHLEGEL.

Les délibérations intégrales sont affichées pendant 1 mois suivant la réunion du conseil municipal dans tous les tableaux extérieurs et figurent in extenso sur le site internet de la commune : www.gerstheim.fr

Séance du 15 juin 2020 • Conseillers en fonction : 23 • Présents : 23

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction.

ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AU CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le nouveau conseil municipal doit, dans les trois mois suivants son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres.

Celle-ci doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées (même article).

Les indemnités sont calculées par l'application d'un pourcentage au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique. Le montant maximum du pourcentage de cet indice dépend de la population de la commune authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil.

Madame le Maire informe les conseillers que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du Maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Ainsi, les montants maximum des indemnités pouvant être versées varient comme suit :

Population totale	Taux maximal de l'indemnité en % de l'indice terminal de la fonction publique	
	Maire	Adjoint
Moins de 500	25,5	9,9
De 500 à 999	40,3	10,7
De 1000 à 3 499	51,6	19,8
De 3 500 à 9 999	55	22
De 10 000 à 19 999	65	27,5
De 20 000 à 49 999	90	33
De 50 000 à 99 999	110	44
De 100 000 à 200 000	145	66
Plus de 200 000	145	72,5

Les indemnités de fonction des adjoints sont subordonnées à la détention et à l'exercice effectif d'une délégation de fonctions.

Madame le Maire précise également qu'en application des dispositions de l'article L2123-24-1 du CGCT, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une

partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas, l'indemnité versée à un conseiller municipal délégué ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Madame le Maire informe les conseillers qu'aux termes de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". Il s'agit d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, pour des raisons de rapidité, d'efficacité et dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire en tout ou partie les compétences listées à l'article L.2122-22 du CGCT.

Les matières déléguées par le conseil municipal en vertu de ces dispositions sont ensuite exercées exclusivement par le maire, qui doit en rendre compte au conseil à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal (article L.2122-23 du CGCT). Ce dernier est par conséquent dessaisi des compétences déléguées, tant que la délégation n'est pas rapportée.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Madame le Maire informe les conseillers que la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les modalités de gestion des listes électorales et créé un répertoire unique et permanent (REU). Cette même loi a supprimé les commissions administratives mais a créé des commissions de contrôle. Les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. M. Thierry WENDLING conseiller municipal délégué, M. Julien KOEGLER adjoint au Maire et M. Stéphane SCHNEIDER conseiller municipal de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2020. M. Hubert SPAUL conseiller municipal et M. Steve JECKO conseiller municipal, de la liste arrivée en 2ème position, membres de la commission de contrôle des listes électorales à partir de 2020.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

Madame le Maire informe les conseillers que suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner pour la durée du mandat les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO). En vertu de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commission comprend outre le Maire qui en est le président, 3 membres du conseil municipal élus par lui à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

S'agissant des jurys de concours, ils se composent en application de l'article R.2162-24 du Code de la Commande Publique(CPP) des membres élus de la CAO .Titulaires : Philippe SCHAEFFER, Pascal GRIMM, Patricia LUFT. Suppléants : Sébastien SCHUEBER, Sandrine KLEIN, Steve JECKO

LISTE DES CONTRIBUABLES APPELÉS A SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire informe les conseillers que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties : Titulaires : Dominique FICHAUX Thierry WENDLING, Audrey FRINDEL, Steve JECKO. Suppléants : Gérard WITTLING, Jean-Louis ALBRECHT, Hubert SPRAUL, Patricia LUFT

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

Titulaires : Julien KOEGLER, Pascal GRIMM, Robert GASSER, Steve JECKO. Suppléants : Laurence MULLER BRONN, Philippe SCHAEFFER, Philippe TARDOT, Patricia LUFT.

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière, taxe d'habitation : Titulaires : Joëlle WOHLSCHEGEL, Anne-Marie KLIPFEL, Philippe SCHAEFFER, Steve JECKO. . Suppléants Michèle BISCHOFF, Sabrina BRONNER, Yves MARTZ, Patricia LUFT.

Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises :

Titulaires : Didier HAMONIER, Vincent OBERLE, Thierry THALGOTT, Steve JECKO.

Suppléants : Julien LUCAS, Alfred MULLER-BRONN, Davy HUET, Patricia LUFT.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – AUTRES COMMISSIONS

Commission consultative de la chasse et d'adjudication de la chasse. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNNE les membres suivants: Robert GASSER, Julien KOEGLER

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES – CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L.2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables en Alsace et dans le département de la Moselle, qui prévoient qu'« en vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales. Le Maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal. Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ». Elle propose ainsi de constituer un certain nombre de commissions municipales (voir p. 5).

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame le Maire rappelle que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L.123-6 du code de l'action sociale et des familles). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R.123-10 du code de l'action sociale et des familles). Leur mandat est renouvelable. DESIGNNE les membres suivants : Sabrina BRONNER, Marta CHATAIGNEAU, Cathy SCHWEBEL, Audrey FRINDEL,,Sébastien SCHUEBER

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT (SDEA)

Madame le Maire informe que dans le prolongement du renouvellement des conseils municipaux, et suite au transfert complet de la compétence eau potable au SDEA depuis le 1er janvier 2014, il convient de désigner les représentants au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément aux statuts de ce dernier. Monsieur Sébastien SCHUEBER, Monsieur Julien KOEGLER.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – SYNDICAT DE PÊCHE GERSTHEIM - OBENHEIM

Madame Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner des membres chargés de la gestion du syndicat de pêche de Gerstheim – Obenheim. DESIGNNE les membres suivants pour siéger au sein du comité syndical : Robert GASSER, Pascal GRIMM, Julien KOEGLER.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – AUTRES

« Défense » : Dominique FICHAUX, Délégué Prévention routière : Sébastien SCHUEBER, Membre du conseil de Centre national d'Action Sociale (CNAS) - Collège des élus : Laurence MULLER-BRONN, Correspondant local fabrique : Marta CHATAIGNEAU, Représentant de la commune au sein de l'association des amis de l'orgue Kern : Marta CHATAIGNEAU, Elu en charge de la question des déchets pour le SMICTOM : Philippe SCHAEFFER.

ORIENTATIONS ET BUDGET DE FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame le maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment par son article L.2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Madame le Maire informe les conseillers que lors de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique au sein de la Communauté de communes, il a été décidé que les communes percevront une attribution de compensation correspondant à la fiscalité communale transférée.

MAIN LEVÉE A DES RESTRICTIONS AU DROIT DE DISPOSER

Madame le Maire informe les conseillers que les héritiers de Madame PAICHEUR souhaitent vendre un bien situé 20 rue des Myosotis. Or celui-ci est encore grevé au livre foncier, d'un droit à résolution de la vente et de l'interdiction de revente avant construction, inscrit le 10 novembre 1971, au profit de la commune de Gerstheim. Le notaire sollicite la mainlevée de cette inscription. Les travaux de constructions ont effectivement été réalisés.

ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE RUE DU MOULIN

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de viabilisation du lotissement le Moulin se poursuivent.

Dans le cadre de cette viabilisation, Madame le Maire propose de procéder à la réfection totale de la voirie à moindre coût pour la commune.

Dans le cadre de cette réfection Madame le Maire propose de procéder à l'enfouissement du réseau téléphonique pour cette portion de route. La convention avec Orange s'élève à 3 200 €.

CHASSE : AGRÉMENT DE PERMISSIONNAIRE LOT N°2

Le locataire du lot de chasse n°2, Monsieur Yves GEWINNER a demandé l'agrément de Monsieur Thierry ROESSLER demeurant 5 rue de l'Etoile à 67115 PLOBSHEIM comme permissionnaire supplémentaire.

Celui-ci possède un permis de chasse validé au 18 juillet 2019.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire informe les conseillers que le vote du budget doit intervenir avant le 31 juillet prochain mais que compte tenu du contexte sanitaire, la date limite de délibération des taux directs d'impôts locaux et de fiscalité locale est fixée au 3 juillet 2020. Aussi, Madame le Maire propose de reconduire pour l'année 2020, les taux d'imposition de 2019, 2018, 2017 et 2016 en matière de taxe foncière et de taxe foncières sur les propriétés non bâties.

Les taux des contributions directes pour 2020 comme suit :

Contribution	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	7,64%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	44,69%

POINTS DIVERS

Madame le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie et précise qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Madame le Maire informe les conseillers qu'un arrêté préfectoral en date du 2 juin 2020 autorise Electricité de France à réaliser des travaux de réhabilitation du contre-canal sur les biefs de Marckolsheim, Rhinau, Gerstheim et Strasbourg, entre juin 2020 et mars 2021.

Il s'agit de travaux de réhabilitation par recharge filtrante qui consistent à réaliser une recharge en matériaux drainants type ballast en pied et talus de contre-canal de drainage après avoir réalisé un décaissement du talus et avoir mis en place un filtre géotextile. Ces travaux conduisent à redresser et reprofiler les zones de berge déformées ou effondrées pour retrouver une géométrie constante.

Madame le Maire a pour habitude d'informer les conseillers des prochaines manifestations de la commune. Toutes ont été annulées, compte tenu de la crise sanitaire.

A ce titre, il faut noter l'annulation de la fête du 13 juillet et du feu d'artifice ainsi que l'annulation de la Kilbe. Les forains souhaitent venir dans le cadre du respect d'un protocole, qui ne cesse d'évoluer jour après jour.

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Mme le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Thierry WENDLING qui a donné procuration à Julien KOEGLER et de Xavier GIROD qui a donné procuration à Sébastien SCHUEBER

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du budget principal de la commune, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 965 671,85 €	1 340 643,16 €
Recettes	3 539 307,37 €	1 458 219,86 €
Déficit	/	
Excédent	1 573 635,52 €	117 576,70 €
Excédent global de l'exercice	1 691 212,22 €	/

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

B. BUDGET annexe - Lotissement « le moulin »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 du lotissement « Le Moulin » qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	37 967,50 €	37 967,50 €
Recettes	37 967,50 €	0,00 €
Déficit	- €	-37 967,50 €
Excédent	/	/

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Philippe SCHAEFFER, 1er adjoint au Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VOTE DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein, est conforme au Compte Administratif 2019 de la Commune.

B. BUDGET annexe - Lotissement « le moulin »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019, telle qu'elle résulte du compte de gestion établi par le Trésorier d'Erstein pour le lotissement « Le Moulin », est conforme au Compte Administratif 2019.

C. BUDGET annexe - Lotissement « Printemps – Espace Ecole »

Madame le Maire rappelle que le budget annexe du lotissement « Printemps - Espace Ecole » a été clôturé par délibération du conseil municipal n°DCM2018-15 du 9 avril 2018. Toutefois, bien qu'il n'y ait eu ni budget primitif ni exécution de dépenses budgétaires sur l'exercice 2019, certaines opérations non budgétaires ont été encore effectuées par la trésorerie au cours de l'exercice 2019.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2019

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2019, affectation de l'excédent de fonctionnement, en section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes) de la somme de 573 523,30 € et en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » (recettes) de la somme de 1 000 000 €, affectation de l'excédent d'investissement, soit 117 576,70 € en section d'investissement, au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » (recettes).

B. BUDGET annexe - Lotissement « le moulin »

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 dans les mêmes termes que le compte de Gestion 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'affecter les résultats 2019 du lotissement « le moulin » de la manière suivante : inutilité de procéder à l'affectation de résultat de fonctionnement pour le budget annexe lotissement « le Moulin » compte tenu du résultat nul de l'exercice 2019. Affectation du déficit d'investissement, soit 37 967,50 € en section d'investissement, au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » (dépenses).

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Madame le Maire rappelle que les membres de la commission finances se sont réunis le 25 juin 2020 au sujet de l'élaboration du projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2020.

Elle passe ensuite la parole à Philippe SCHAEFFER qui présente les chiffres du projet de budget 2020 de la commune et de son budget annexe.

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 377 500,00 €	3 377 500,00 €
Investissement	2 634 900,00 €	2 634 900,00 €
Total	6 012 400,00 €	6 012 400,00 €

B. BUDGET annexe - LOTISSEMENT « LE MOULIN »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	642 000,00 €	642 000,00 €
Investissement	282 968,00 €	282 968,00 €
Total	924 968,00 €	924 968,00 €

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Madame le Maire rappelle que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L.123-6 du code de l'action sociale et des familles). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R.123-10 du code de l'action sociale et des familles). Leur mandat est renouvelable.

Sabrina BRONNER, Marta CHATAIGNEAU, Cathy SCHWEBEL, Audrey FRINDEL, Joëlle ESTNER.

AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR L'ENGAGEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

Madame le Maire informe les conseillers qu'en cas d'absence d'un ou de plusieurs agents dans un service (titulaires ou non), il peut être nécessaire de pouvoir procéder à leur remplacement. Or, pour pouvoir être réactif et faire face à la situation, il est indispensable, pour le bon fonctionnement du service, de lui déléguer le droit d'effectuer les recrutements nécessaires pour remplacer le personnel momentanément indisponible.

SUBVENTIONS 2020

Madame le Maire fait le point sur les propositions de la commission subventions qui s'est réunie le 2 février 2020 afin d'étudier la répartition des subventions pour 2020, au regard des critères prédéfinis.

Subventions annuelles versées à divers organismes	2020
Ademas Alsace	150 €
ADOT 67 (dons d'organes)	150 €
ARAHM - Aide aux handicapés moteurs	90 €
Association des Paralysés de France	150 €
Association du sauvegarde des Moulins du Bas-Rhin	30 €
Banque alimentaire du Bas-Rhin	150 €
C.C.A.S. de Gerstheim	8 000 €
Comité des Fêtes de Gerstheim	10 000 €
Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles	150 €
Fondation du Patrimoine	230 €
La Prévention Routière	100 €
Les restos du cœur	150 €
Ligue contre le cancer	150 €
Oeuvre Nationale du Bleu de France	30 €
Société d'Histoire des 4 Cantons	100 €
Souvenir Français	50 €
TOTAL	19 680,00 €

Par ailleurs, la participation annuelle à l'amicale des maires du canton d'Erstein est fixée à 0,10 € par habitant pour 2020, arrondie à l'euro supérieur soit 348 €.

B. Crédits pour fournitures scolaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, FIXE comme suit les crédits alloués par la commune pour l'achat de fournitures scolaires pour 2020 : Ecole élémentaire : 22 € par élève, soit au total 5 544 € pour 2020 (Effectifs au 01/01/2020 : 252 élèves). Ecole maternelle : 28,50 € par élève (19 € de base par élève + 6 € par élève pour l'investissement + 3,50 € pour le cadeau de Noël), soit au total 3 106,50 € pour 2020 (Effectifs au 01/01/2020 : 109 élèves).

Soit un total de crédits « fournitures scolaires » pour 2020 de 8 650,50 €.

C. Subventions aux associations locales

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Robert GASSER, Philippe JACQUIN, Hubert SPRAUL, Thierry WENDLING et Joëlle WOHLSCHLEGEL ne participent pas aux débats et au vote pour l'attribution des subventions objet du présent point

Subventions de fonctionnement versées aux associations locales	2020
AAPPMA Société de pêche	723,60 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	248,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	853,20 €
AMIS DE L'ORGUE KERN	429,20 €
ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS	643,60 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	774,80 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE GERSTHEIM	1 011,60 €
CERCLE D'ECHECS	114,00 €
CERCLE SAINT DENIS	1 682 €
CHORALE SAINTE CECILE	643,60 €
CLUB AGE D'OR AMITIE	675,60 €
FITNESS CLUB	736,40 €
HANDBALL CLUB	413,20 €
MEDIOMATRICI	256,40 €
MJC	3 310,80 €
ORGUES PLURIELLES	222,80 €
PETANQUE CLUB DE GERSTHEIM	310,80 €
SOCIETE D'AVICULTURE	496,40 €
SOCIETE DE MUSIQUE CONCORDE	920,40 €
TENNIS CLUB DE GERSTHEIM	245,20 €
TOTAL	14 711,60 €

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2021

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2021, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté déterminant le nombre de jurés, en l'occurrence 9 personnes.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

POINTS DIVERS

Madame le Maire rend compte de la rencontre de la commission association qui s'est déroulée le 2 juillet. La Communauté de communes a alloué un budget de soutien destiné à chaque commune. Les élus de celle-ci sont chargés de proposer une répartition de l'enveloppe. Pour Gerstheim, la somme sera divisée entre toutes les associations. La répartition qui a été arrêtée au cours de cette commission sera proposée à la Communauté de communes. En parallèle, Madame le Maire indique que les associations peuvent faire des demandes d'aide pour pertes de recettes.

Madame le Maire indique que les forains souhaitent que la fête foraine se tienne le 20 septembre. Il est possible qu'il y ait donc une fête foraine. Madame le Maire informe qu'il devrait être possible d'organiser une partie restauration et buvette mais à condition de respecter les protocoles forains et restauration.

Les délibérations intégrales sont affichées pendant 1 mois suivant la réunion du conseil municipal dans tous les tableaux extérieurs et figurent in extenso sur le site internet de la commune : www.gerstheim.fr

Prochaines séances du Conseil Municipal :

- **Lundi 5 octobre 2020 à 20h**
- **Lundi 9 novembre 2020 à 20h**

ÉDITION 2020

Vente directe de vaisselle de Chefs



**LA VAISSELLE
DES CHEFS**

Mettez vos petits plats dans ceux des grands !

SAMEDI 7 NOVEMBRE
de 10h à 19h

DIMANCHE 8 NOVEMBRE
de 10h à 17h

Assiette de Thierry Schwartz* Obé

ESPACE LOUX · SALLE DES FÊTES 

17 rue du Général de Gaulle 67150 GERSTHEIM **ENTRÉE 3€**



● Espace d'expression

Cette rubrique d'expression des groupes constituant le Conseil municipal est une nouveauté pour les communes de moins de 3 500 habitants "Article L2121-27-1 Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 83 : Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal (mars 2020)"

Les élus du groupe majoritaire "Gerstheim à cœur"

Lors des élections municipales de mars dernier, vous nous avez largement renouvelé votre confiance (56,62%) pour assumer la gestion de notre ville. Nous vous en remercions vivement.

Compte-tenu du contexte sanitaire, le conseil municipal issu des élections du 15 mars a été installé le mardi 26 mai seulement. Durant la période transitoire, les élus sortants ont été maintenus en fonction et ont continué à gérer la ville.

Dans l'urgence sanitaire, nous avons dû faire face à la situation inédite qui frappait notre pays et particulièrement notre région. Madame le Maire et ses équipes étaient présentes au quotidien afin de maintenir la continuité du service public.

Il faut ici rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont continué à assurer leur travail malgré les risques encourus, particulièrement les personnels soignants et les personnels de la distribution et du commerce alimentaire.

Pensons aussi à nombre de nos concitoyens touchés par la maladie, nous leur adressons toute notre solidarité.

L'économie locale souffre toujours de la récession liée au confinement. Les collectivités assumeront leurs missions afin d'aider au mieux nos entreprises, il appartient aussi à chacun d'apporter sa petite pierre à l'édifice de la reprise économique en adoptant un mode de consommation responsable.

Le nouveau groupe majoritaire est fort de 18 personnes,

sortants et nouveaux élus. Grâce à l'expérience acquise lors des mandatures précédentes, notre équipe est opérationnelle depuis le premier jour.

Lors de la séance d'installation, nous avons reconduit Laurence MULLER-BRONN au poste de premier magistrat. Elle est entourée de 6 adjoints au maire.

De nombreux projets sont en gestation, ils ont été présentés par les documents que notre liste a édités en mars dernier. Formulons le souhait que la situation sanitaire évolue dans un sens favorable et permette leur accomplissement. Nous avons foi en l'avenir et restons plus que jamais mobilisés au service de Gerstheim.

N'oublions pas qu'une démocratie engage la responsabilité de chacun, qu'une démocratie ne se décrète pas, qu'elle se construit pas à pas, dans le respect de la volonté de l'autre : qu'une démocratie se construit sur la somme des droits et devoirs de chaque concitoyen : qu'elle s'anime et se vit ensemble pour le bien-être de tous.

Laurence MULLER-BRONN, Philippe SCHAEFFER, Joëlle WOHLSCHLEGEL, Sébastien SCHUEBER, Sabrina BRONNER, Julien KOEGLER, Audrey FRINDEL, Thierry WENDLING, Nadine LEHMANN, Robert GASSER, Sandrine KLEIN, Xavier GIROD, Murielle HOENEN, Dominique FICHAUX, Marta CHATAIGNEAU, Stéphane SCHNEIDER, Cathy SCHWEBEL, Pascal GRIMM

Groupe de l'opposition "En mouvement pour Gerstheim"

La Loi NOTRE impose depuis le scrutin du mois de mars 2020 aux communes de plus de 1000 habitants, un droit d'expression pour le groupe minoritaire dans le bulletin municipal. Nous l'avions maintes fois demandé lors du précédent mandat. Il nous a été refusé. C'est ainsi, une bonne nouvelle pour un juste exercice démocratique ! La crise sanitaire et la crise économique inédite qui en découle, nous obligent en tant qu'élus à faire preuve d'encore plus d'audace et de transparence dans nos actions. De l'audace, en n'hésitant pas à remettre en question les projets annoncés avant cette crise qui ne répondent plus aux enjeux d'un village qui doit être plus résilient et qui doit renforcer les solidarités, en prévision de crises futures. Nous ne pouvons plus compter sur les seules subventions publiques de collectivités, dont les finances ont été mises à rude épreuve. Ces promesses qui vous sont faites de projets couteux financés sur ce seul principe, n'engagent que ceux qui y croient ! De la transparence et de la sincérité dans les décisions et les actions. Les instances telles que les commissions du Conseil Municipal doivent être ouvertes aux Gerstheimois qui souhaitent s'engager pour notre village. L'exécutif doit mobiliser toutes les énergies et les compétences disponibles dans notre commune, et le gisement est important ! Il n'en est rien aujourd'hui et de nombreux projets restent en jachère (ex. : Pôle Médical). Les enjeux appellent l'élue ayant la plus haute responsabilité à se consacrer, comme elle s'y était engagée durant la dernière campagne électorale, à temps plein pour Gerstheim. Cette promesse n'est pas tenue, et nous découvrons dans la presse (DNA), qu'au lieu de cela, sa priorité est donnée à une nouvelle campagne en vue d'échéances électorales (élections sénatoriales du 27 septembre 2020). Aujourd'hui, il ne peut y avoir qu'une seule préoccupation : Gerstheim et ses habitants ! L'équipe En Mouvement pour Gerstheim engagée et motivée, reste à votre écoute : empg2020@orange.fr

L'équipe En Mouvement pour Gerstheim

Joëlle ESTNER, Patricia LUFT, Philippe JACQUIN, Hubert SPRAUL, Steve JECKO

CÉLÉBRATIONS

Les célébrations de la profession de Foi et du sacrement de la Confirmation n'ayant pu avoir lieu en avril et mai du fait des contraintes sanitaires, elles sont reportées – si la situation sanitaire le permet – aux dates suivantes :

Le samedi 3 octobre, lors d'une célébration à 17h à Erstein, 24 jeunes de notre doyenné recevront le sacrement de la Confirmation par les mains du Chanoine François Geissler.

Le dimanche 11 octobre, lors de la messe de 10h45 à Erstein, 18 jeunes de notre communauté de paroisses proclameront solennellement leur Foi.



NOUVELLES INSCRIPTIONS

1^{ère} communion :

Les parents dont les enfants sont nés en 2012 (ou avant) qui souhaitent que leur enfant chemine vers les sacrements de la réconciliation puis vers la 1^{ère} des communions, sont invités à la réunion d'information et d'inscription qui aura lieu le lundi 21 septembre à 20h à la maison de la paroisse, 2 place Friedel à Erstein.

La présence d'au-moins un des deux parents à cette réunion est indispensable.

Ces inscriptions ne concernent pas les parents dont les enfants vivront le sacrement de la réconciliation les 19 et 26 septembre et qui ensuite poursuivront leur cheminement vers la 1^{ère} des communions.

Profession de foi et confirmation :

Les parents dont les jeunes, nés en 2007 (ou avant), souhaitent cheminer vers le sacrement de la Confirmation et vivre ce temps fort de la Profession de Foi, sont invités à la réunion d'information et d'inscription qui aura lieu le mercredi 23 septembre à 20h à la maison de la paroisse, 2 place Friedel à Erstein.

La présence d'au-moins un des deux parents à cette réunion est indispensable.

Ces inscriptions ne concernent pas les jeunes qui feront leur profession de Foi le 11 octobre et qui poursuivent leur chemin vers la Confirmation.

Dates prévisionnelles à retenir

- Dimanches 20 et 27 septembre :
10h45 1^{ère} Communion à Erstein
- Samedi 3 octobre : 17h Confirmation à Erstein
- Dimanche 11 octobre : Fête patronale
et 10h45 Profession de Foi à Erstein
- Dimanche 1^{er} novembre : Fête de la Toussaint
- Dimanche 29 novembre :
10h45 Entrée en Avent à Erstein
- Dimanche 6 décembre :
10h45 messe des familles

Concert du groupe Dry

Le groupe Dry s'est produit à l'église catholique Saint Denis le samedi 8 août avec le soutien de la chorale Sainte Cécile. Un grand moment de musique partagé ! Merci aux musiciens Nina (violin et chant) Yann (accordéon et chant), Baptiste est le fils de Denis (banjo), Denis (chabrette), pour la joie communiquée ! Un Merci particulier à Denis Schoenfelder pour l'initiative !

L'abbé Fernand Schneider n'est plus...

Ancien curé de Gerstheim et d'Obenheim, l'abbé Fernand Schneider est parti pour l'autre monde après 59 ans de mission sacerdotale. Depuis 2009, il profitait d'une retraite bien paisible à Ribeauvillé.

Ordonné prêtre en 1961, il a œuvré dans différentes paroisses d'Alsace, cette Alsace qu'il aimait tant : Haguenau, Gamsheim, Rothau, Griesheim-près-Molsheim. Missionnaire, Fernand Schneider a séjourné au Togo et soutenait les Missions Africaines qui comptaient beaucoup pour lui.

Il est nommé curé à Gerstheim en 1987. Pendant 22 ans, il est resté à la tête et au service des paroisses de Gerstheim, d'Obenheim-Daubensand. Autant d'années qui lui ont permis de rencontrer les paroissiens, de célébrer des baptêmes, des communions, des mariages, des enterrements sans oublier les messes dominicales.

Les paroissiens se souviennent d'un homme débordant de vitalité, prévoyant, ordonné, entreprenant. Il était d'une grande discrétion et d'une grande humilité. Il a su vivre avec sa foi débordante et la transmettre.

Il a été président de la chorale Sainte Cécile de 1997 à 2009 et a soutenu fidèlement les choristes.

La messe d'Adieu a eu lieu à Sand, son village natal, dans l'église où il a été baptisé et reçu les sacrements.

Les paroissiens de Gerstheim, Obenheim-Daubensand et de la communauté des paroisses du pays d'Erstein lui ont rendu hommage le dimanche 30 août lors de la messe.



Nous avons tous été bouleversés par le confinement imposé suite à la propagation du Covid-19 : obligation de se protéger et de se soumettre aux règles, gestion des enfants à domicile, télétravail, solitude, stress, etc... Mais il y a eu surtout : l'éloignement de nos proches, l'impossibilité de visiter nos aînés dans les EHPAD et de prendre part aux obsèques d'un membre de la famille ou d'un ami. Cette situation pesante nous a affectés.

Dans nos paroisses nous avons dû annuler de nombreuses manifestations : le club des enfants, le catéchisme, les rencontres de partage, la chorale, les cultes, la sortie de l'ascension, des baptêmes, les confirmations, des mariages, la fête paroissiale en mai à Gerstheim.

Nous avons essayé de garder un lien à travers les réseaux sociaux, le téléphone et des textes et prières imprimés et diffusés aux aînés.. Avec la suppression de toutes ces activités régulières et ponctuelles, nos paroisses n'ont pas pu bénéficier des offrandes et rentrées habituelles lors des cultes et des autres manifestations.

Nous sommes reconnaissants de pouvoir encore compter sur votre soutien. Par le biais de l'offrande de cet automne vous pourrez, dans la mesure du possible, prendre en compte ces difficultés imprévues et permettre à notre paroisse de poursuivre ses projets et ses activités.

Que dans nos communautés nous gardions le cap de l'espérance et que chacun puisse reconnaître la fidélité de Dieu qui nous accompagne et nous donne sa paix dans ces situations inédites.

Annick KELLER et Christian MONTFORT

Les confirmations reportées à l'automne

Clara SECCO et Clélia BRONN feront leur confirmation le dimanche 11 octobre à Gerstheim. Alexandre, Alix, Célestine, Lucie et Victoria feront la leur le 8 novembre à Boofzheim.

Reprise du caté : Le samedi 12 septembre de 10h à 12h pour le groupe des sept jeunes nés en 2007 avec les nouveaux inscrits nés en 2008. Anciens et nouveaux se retrouveront ensemble le samedi 10 octobre de 9h30 à 13h30 à Erstein.

Culte de rentrée pour les familles et les jeunes le dimanche 13 septembre à 10h à Gerstheim. Les jeunes de première année y recevront leur Bible. Autres cultes à Gerstheim à 10h : 13 septembre : Rentrée - 27 septembre, 11 octobre : Confirmations - 25 octobre : Réformation.

Partage biblique œcuménique : Pour l'année 2020-2021 nos réunions auront lieu au presbytère d'Obenheim. Première rencontre le mercredi 16 septembre à 20h. Temps d'échange sur le vécu du confinement.

Club des enfants de 3 à 12 ans avec Nadine et Annick : Reprise le dimanche 20 septembre de 10 h à 11h30 contact : Mme LEHMANN Nadine au 03 88 98 45 62 ou par mail sur family.lehmann@free.fr »

Pas encore de reprise : ni pour la chorale ni pour les cultes à la maison de retraite.

Élections au conseil presbytéral en février 2021

Les 7 et 14 février prochains se tiendront des élections pour désigner les conseils presbytéraux de toutes les paroisses de notre Église (UEPAL). Tous les trois ans, les conseils presbytéraux sont ainsi renouvelés de moitié. Il s'agit de choisir les personnes qui forment le groupe responsable de la vie spirituelle et de la gestion matérielle de la paroisse. Notre paroisse fait donc un appel à candidatures !

Peut-être que ce temps de confinement et de changements a-t-il été propice à une réflexion personnelle concernant votre envie d'engagement. Le conseil presbytéral effectue un travail nécessaire et important : c'est lui qui bâtit et organise la vie de la paroisse, c'est-à-dire à la fois l'épanouissement de ses membres dans la foi et l'annonce de l'Évangile qui sont au cœur de l'activité.

Ne laissez pas passer cette occasion. Vous êtes utiles et l'Église a besoin de vous. Laissez-vous aller, osez, n'ayez crainte de proposer votre candidature en toute simplicité. N'hésitez pas à prendre contact avec votre pasteur ou l'un des conseillers en fonction qui vous renseigneront. Pour être candidat, il faut être majeur, être inscrit et résider dans la paroisse.





MJC

Saison 2020/2021

La M.J.C. de Gerstheim est un élément essentiel de l'équipement social et culturel du village et de l'ensemble des communes environnantes. Chaque année, plus de 250 enfants et plus de 400 adultes bénéficient d'activités variées à des tarifs accessibles au plus grand nombre.

Après la période difficile que nous venons de traverser, nous espérons pouvoir vous retrouver afin de partager des moments d'échanges, de sport et de bonne humeur, tout en respectant les règles sanitaires qui nous seront imposées pour le bien-être de tous.

Les dates de reprises des activités sont mises à jour sur www.mjcgerstheim.fr

ART ET CULTURE

Activité	Où / Quand	Contact
<p><u>BIBLIOTHEQUE</u></p> <p>Emprunt de livres pour petits et grands. Albums cartonnés, histoires, bandes dessinées, romans, policiers ... disponibles pour 5 € par an et par personne inscrite.</p>	<p>Mardi de 15h à 18h30 et Vendredi de 20h à 21h.</p> <p>M.J.C. Salle 2</p>	<p>Marie-Jeanne GAY</p> <p>☎ 03 88 98 35 06</p>
<p><u>PEINTURE SUR SOIE :</u></p> <p>Peindre la soie, matière noble donnant aux couleurs un éclat lumineux remarquable avec les techniques classiques (gutta, peinture, cire, sel, alcool...).</p>	<p>Les jeudis en soirée,</p> <p>M.J.C. - salle 8</p>	<p>Jocelyne SIEGWALT</p> <p>☎ 03 88 98 49 24</p>
<p><u>ATELIER TERRE</u></p> <p>Atelier d'expression céramique où règne la convivialité. Modelage, travail au colombin, à la plaque, dans la masse, technique du raku.</p>	<p>Vendredi à 19h30 ou samedi à 14h30</p> <p>M.J.C.</p>	<p>Gilles GAY</p> <p>☎ 03 88 98 35 06</p>
<p><u>TEMPS'DANSE</u></p> <p>Temps'Danse propose des chorégraphies sur des musiques variées et genres différents (dance, latino, pop-rock, disco...)</p>	<p>Mercredi à 20h</p> <p>Espace Multisports</p>	<p>Francine MANSUY</p> <p>☎ 06 89 58 64 37</p>
<p><u>Les GAULOIS : Troupe des @TRIMATRICI</u></p> <p>Les Trimatrici, troupe de reconstitution protohistorique gauloise proposent un aperçu pédagogique d'artisans et guerriers de l'époque de la Guerre des Gaules.</p>	<p>M.J.C. - Salle 5</p>	<p>Gilles GAY</p> <p>☎ 03 88 98 35 06</p> <p>E-mail : mjcgerstheim67150@gmail.com</p> <p>Site internet : http://www.trimatrici.fr/</p>
<p><u>CLUB PHOTO : Les déclencheurs</u></p> <p>Des sorties sont organisées, travaux pratiques et shooting pour mettre en pratique les conseils échangés entre membres. Le club photo est accessible à tous et quel que soit votre niveau vous serez le (la) bienvenu.</p>	<p>2 fois par mois</p> <p>M.J.C. - Salle 5</p>	<p>Laurent VASSEUR</p> <p>☎ 06 34 96 13 14</p>

SPORT

<p><u>BADMINTON ADULTES</u> Badminton loisir à partir de 16 ans.</p>	<p>Mardi 20h ou mercredi 19h30</p> <p>Espace Multisports</p>	<p>Mardi : Sébastien FLESCH ☎ 03 88 98 38 27 Mercredi : Jérémy OBERST ☎ 06 20 68 16 95</p>
<p><u>BADMINTON JEUNES</u> Badminton loisir à partir de 7 ans.</p>	<p>Dimanche à 10h15</p> <p>Espace Multisports – Salle 1</p>	<p>Sandra Gauthier ☎ 06 85 15 37 85</p>
<p><u>GYM/STEP/PILATE</u> Réservé aux adultes. Activité basée sur le maintien et l'amélioration de la condition physique. Certificat médical obligatoire.</p>	<p>Mardi et jeudi à 19h30 et 20h30</p> <p>Espace Multisports</p>	<p>Marie-Odile GLATT ☎ 03 88 98 46 09</p>
<p><u>ZUMBA :</u> Activité cardio sur des rythmes Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Zumba est demandé avant toute inscription, y compris pour une séance d'essai.</p>	<p>Lundi de 20h15 à 21 h15 Vendredi de 19h30 à 20h30</p> <p>MJC - salle 1</p>	<p>Murielle HOENEN ☎ 07 70 85 70 35</p>
<p><u>GYMNASTIQUE RYTHMIQUE :</u> A partir de 6 ans. Ce sport se pratique en individuel, en duo, ou par ensembles, avec cinq engins : la corde, le cerceau, le ballon, les massues, le ruban. Un certificat médical de moins de 3 mois et 2 photos sont à fournir obligatoirement lors de l'inscription.</p>	<p>Horaires selon les groupes</p> <p>Dojo de l'Espace Multisports</p>	<p>Tiana BERGAMINI ☎ 06 49 38 54 40 Magali BARBIER ☎ 06 62 04 74 16</p>
<p><u>JUDO / JUJITSU / SELF DEFENSE :</u> Le SELF DEFENSE / JUJITSU permet de faire de l'éducation physique pour les femmes et les hommes de 15 à 77 ans ... et plus. Fournir obligatoirement le dossier complet avec le règlement et un certificat de moins de 3 mois.</p>	<p>Horaires selon les groupes</p> <p>Dojo de l'Espace Multisports</p>	<p>Bruno BARBIER ☎ 07 70 41 53 80 Site internet : @Judo.Jujitsu.SelfDefense.GERS THEIM Voir également la page Facebook du judo MJC de Gerstheim.</p>
<p><u>QI GONG</u> Accessible à tous et à toutes, quel que soit son âge et sa condition physique. Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Qi Gong lors de l'inscription.</p>	<p>Lundi à 18h45 et 20h00 M.J.C. - Salle 1</p>	<p>Patrick RESCHLY ☎ Tél. 06 09 74 68 85</p>

ANIMATIONS ENFANTS

Les MERCREDIS RECREATIFS : Animations proposées aux enfants de 4 à 11 ans à la MJC.
Responsable : Aïcha BIRRY - ☎ 06 31 62 96 06.

Les ATELIERS CREATIFS PARENTS-ENFANTS : pour les parents et les enfants de 6 à 14 ans. Pendant 2h, une création à 4 mains (carte pop-up, photophore, décoration, ...), sur la base d'un modèle, avec les conseils des encadrants. Les ateliers ont lieu le samedi de 10h à 12h à la maison des associations. Programme et inscription sur www.mjc-gerstheim.fr

HALLOWEEN : le 31 Octobre 2020

CONTACT

Magali Barbier, présidente
☎ 06 62 04 74 16



21/11/2020 20H30

« CINÉ DIALOGUE »

- UN AUDIO VISUEL POUR TOUS -

MJC DE GERSTHEIM, ESPACE ASSOCIATIONS
10 RUE DES ANÉMONES 67150 GERSTHEIM

CINÉ DIALOGUES - POUR
DÉCOUVRIR LE RIED COMME
VOUS NE L'AVEZ JAMAIS VU.
SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020
20H30 - SALLE 1 DE LA MJC
10 RUE DES ANÉMONES.

Rêve ' Ried

« Loin près de chez vous »

Benoît KOENIG

Renaud SCHMITT

Martine COLLEDANI

Mapi COMPTE

« Il s'agit là de la longue promenade d'un guetteur-rêveur attentif, insatiable, marchant inlassablement à travers les saisons dans ce beau plat pays qui est le sien : le RIED.

L'objectif de son appareil photographique nous en enseigne les langues multiples, multicolores qui parcourent le gré des temps, la calligraphie somptueuse de l'encre des nuages, les invraisemblables variations de la lumière des miroirs du ciel et de l'eau, les jupes de soie des fleurs des prés et des bois, le vocabulaire des oiseaux, le calme des trous de verdure, le grouillement touffu des petites âmes animales, toutes ailes et fourrures confondues, le silence magistral de la neige à l'orée des forêts et tout ce que ce pays recèle de richesses et de beautés.

Cet homme, ce guetteur-rêveur a consigné tout cela sur le papier pelliculé de son grand livre d'images grandeur nature pour l'offrir à nos yeux émerveillés. Il nous reste à suivre son cheminement auquel il a ajouté mots et musique pour accompagner ses pas afin de leur donner plus d'amplitude et de magie.

Viendront alors se poser sur les parois de notre cœur, jouées comme sur un piano de verre à l'instar d'une pluie douce sur les feuilles des grands arbres, les notes mélodieuses d'une émotion profonde, réelle et sans fard ! » - Martine Colledani

Entrée libre / plateau



OBJECTIF
Terre à Tous
PHOTOGRAPHIES / AUDIOVISUELS / ECRITS / SONS

RIEDMAN
PHOTOGRAPHIE
Alsorce

Renaud Schmitt
Créateur de Musique d'Emotions

MJC
Gerstheim

APEG

Vos cartons et papiers, à la poubelle jaune...

Le ramassage de papiers ne se fera plus dans notre village. Notre partenaire n'a pas survécu à la crise. Il n'y a aucune autre solution viable actuellement car le cours du papier s'est effondré.

En ces temps compliqués, nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une bonne rentrée. N'oubliez pas vos associations qui ne pourront pas fonctionner sans vous. L'équipe de l'APEG

Rejoignez-nous, devenez membres !

Page Facebook : APEG Gerstheim

adresse mail : ape.gerstheim@gmail.com

Zero
papier

Aviculture

Cours d'élevage 2020

Patronné par le Groupement BAS-RHIN Sud, la société avicole de GERSTHEIM, présidée par Hubert SPRAUL, a organisé un cours d'élevage qui s'est déroulé à la salle des fêtes le 16 février 2020.

Plus d'une centaine d'éleveurs chevronnés ou autres étaient présents à cette matinée technique qui se voulait avant tout conviviale, et qui a permis des échanges très positifs en particulier concernant les divers problèmes rencontrés dans leurs élevages.

Trois ateliers ont été organisés, à savoir :

- volailles, animé par M. Roland GRAUSS, juge
- lapins, animé par M. Jean-Paul ZIMMERMANN & par M. Roland WENDLING, éleveur professionnel à KNOERSHEIM
- celui des pigeons a été animé par Jean-Louis FRINDEL, juge

Nous avons particulièrement apprécié les conseils de M. Edouard GENDRIN, vétérinaire et élève juge volailles 3ème année (Merci à Roland GRAUSS de nous l'avoir proposé, ce fut un grand plaisir) et de M. Roland WENDLING sur les problèmes sanitaires, de vaccination et de reproduction.

Encore merci à tous les intervenants, participants ainsi qu'à ceux qui ont œuvré à la réussite de cette journée.



Tennis

Le Tennis Club démarrera son école de tennis le 5 octobre 2020, tous les lundis et mercredis à partir de 17h15.

Ces cours s'adressent à tous ceux qui souhaitent s'initier ou progresser dans ce sport, dès 6 ans et sans limite d'âge. Deux enseignants diplômés d'état, Stéphane et Rémi, assureront ces formations. Les cours d'une durée de 1h30 par session, pour un total de 25 sessions, seront répartis sur l'année scolaire.

Inscriptions et renseignements :

Tél : 07 82 16 14 98 - weickertmarc@gmail.com



Chorale Sainte Cécile

La Chorale Sainte Cécile accueillera l'ensemble baroque "Il Trillo dell' Angelo" le dimanche 25 octobre à 17h30 à l'église St Denis. L'ensemble est constitué de deux jeunes musiciennes, Marine Mairet au violon baroque et Weronika Stalowska au clavecin. Elles ont fondé cet ensemble à géométrie variable après s'être formées au conservatoire de Strasbourg dans la classe de musique de chambre de Martin Gester. Lors de ce concert "intimiste", l'auditeur pourra être au plus près des sonorités pétillantes du clavecin et des envolées du violon. Le programme proposé mettra à l'honneur les sonates du 18ème siècle. Musiques française, italienne et allemande y prendront part. Œuvres de P. Gaviniès, F. M. Veracini, C. P. E. Bach, P. Locatelli. Titre du concert "18ème en sonates".

Réservations au 06 37 63 54 42



Arboriculture

L'association arboricole « la Fruitière du Ried » propose une vente de pommes au verger école le samedi 26 septembre 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h

- fruits garantis sans traitement phytosanitaire
- grand choix de variétés
- vente au kg
- récolte du verger école

Cette journée est organisée en compensation de l'annulation de notre exposition de fruits.

Nous vous attendons au verger école, rue du Ried à Gerstheim. Respect des conditions sanitaires assuré.

Agenda

Retrouvez
ci-dessous
les prochains
événements
si la situation
sanitaire le
permet...



Dimanche
20 septembre
Courses de Gerstheim
2 parcours 5 km / 10 km
parcours roulants ponctués
de groupes musicaux



DÉPART/ARRIVÉE :
RUE DU RHIN
DÉPART 5 KM : 9H15
DÉPART 10 KM : 10H30
INSCRIPTIONS EN LIGNE
Sporkrono.fr
PLUS D'INFOS SUR
NOTRE PAGE FACEBOOK



Organisateurs :
AS Gerstheim et
DuFILA Retordre
www.dufilaretordre.org

<https://www.facebook.com/Coursesdegerstheim/>



18 septembre
Vendredi

DON DU SANG

• Salle des fêtes • 17h/20h

19 & 20 septembre **FÊTE FORAINE**

Samedi & Dimanche • Place de la Fontaine • le samedi : 9h : distribution de pain d'épices et brioches par l'ASG - 14h : concert itinérant de la Concorde

20 septembre
Dimanche

COURSE GERSTHEIM RIED RUN AND ROCK

• 9h15 à 12h : courses à pied de 5 et 10km rythmées par une ambiance musicale à travers Gerstheim.

20 septembre
Dimanche

JOURNÉE DU PATRIMOINE

• Portes ouvertes à l'église St-Denis 14h30 - 17h30

03 octobre
Samedi

REPAIR CAFÉ

• Espace Loux • 10h/12h et 14h/17h

25 octobre
Dimanche

CONCERT "18^{ème} en sonates"

• Eglise St Denis • 17h30 •
• Réservations au 06 37 63 54 42

31 octobre
Samedi

SOIRÉE HALLOWEEN

• Départ de la cavalcade à 19h30 à l'Espace Associations, suivie d'une animation à la salle des fêtes
• Organisée par la MJC

07 & 08 novembre
Samedi & Dimanche

LA VAISSELLE DES CHEFS

• Salle des fêtes

11 novembre
Mercredi

ARMISTICE

• 11h : défilé, discours, dépôt de gerbe au Monument aux Morts, vin d'honneur
• Tous les citoyens du village sont conviés.

21 & 22 novembre
Samedi & Dimanche

EXPOSITION D'AVICULTURE

• Salle des fêtes • Samedi 14h/22h Dimanche : 9h/18h

28 novembre
Samedi

VILLAGE DE NOËL

• Place de la Fontaine • 16h/23h

29 novembre
Dimanche

FÊTE DE L'OUVROIR

• 14h Salle des fêtes • 15h Spectacle de Noël des Enfants

Repair
Café



Concert DRY - Août 2020



Inauguration ligne Erstein/Lahr - Septembre 2020



Animation Jeunesse - Juillet/Août 2020



Commémoration du 8 mai 2020

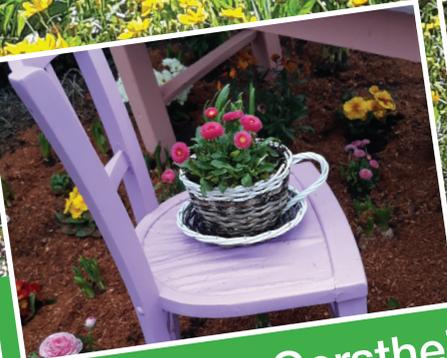


Concert Claude Nadeau - Juin 2020



Réunion Voyage Senior - Août 2020





Gerstheim Info n°78

Gerstheim
au cœur du Rhin

1, rue Reuchlin - 67150 Gerstheim
Tél. : 03.88.98.30.20 - mairie@gerstheim.fr - www.gerstheim.fr

